



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2023

Référence
2023/05/15-D01

Objet de la délibération
SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RESEAU DES EAUX PLUVIALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12

Date de la convocation
10/05/2023

Date d'affichage
10/05/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous préfecture
Le : 19/05/2023

Et

Publication du :

L'an 2023, le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de ROUVREAU Isabelle, Maire.

Présents : Mme ROUVREAU Isabelle, Maire, Mmes : BENARDEAU Christelle, CABAIL Nicole, FRISCHETEAU Claire, GIROUX Béatrice, PIERRE Marie-Noëlle, MM : BRUN Damien, GRILLERE Aurélien, HURALT Michel, OTERO Marcos, TAVERNIER Éric, YOYOTTE Donald.

A été nommée secrétaire : Mme BENARDEAU Christelle

Objet de la délibération : SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RESEAU DES EAUX PLUVIALES

Madame le Maire expose les résultats de l'étude de définition des projets de zonages d'assainissement de la commune réalisée par le Bureau d'Etudes mandaté par la Communauté de Communes pour réaliser le transfert de compétences.

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique les conclusions de cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les projets des zonages d'assainissement tel que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales de l'étude citée ci-dessus, et annexées à la présente ;
- Autorise Madame le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créés par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/05/2023.

Le Maire,
Isabelle ROUVREAU.

